



4 mai 2023 N° 189



© F. Moreux

ACTUALITES

La proposition de Loi « mesures pour bâtir la société du bien vieillir » toujours en débat au Parlement

Déposée en décembre, programmée pour examen et débat fin janvier, repoussée en avril, le gouvernement a engagé la « procédure accélérée » sur ce texte le 11 avril. Ce texte actuellement prévoit :

- la création d'une conférence nationale de prévention de la perte d'autonomie (art 1),
- la transmission d'information entre les communes et les services pour lutter contre l'isolement social des personnes (art 2),

- d'améliorer la lutte contre la maltraitance (art 3) et de renforcer le dispositif d'alerte (art 4),
- de renforcer la protection juridique des personnes majeures dans les cas de maltraitance (art 5),
- de garantir à chacun des conditions d'habitat et des prestations de qualité : expérimentation d'une carte professionnelle de l'aide à domicile, d'aider les départements pour soutenir la mobilité des professionnels,
- d'agir sur l'organisation et le financement de l'offre de soutien à domicile,
- de supprimer l'obligation alimentaire pour les petits enfants dans le cadre de l'ASH,
- d'inclure le financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans les forfaits soins et dépendance des EHPAD,
- de renforcer l'évaluation de la qualité dans les établissements et services,
- d'agir sur le développement de l'habitat inclusif.

Le débat parlementaire est toujours en cours. Le gouvernement souhaite également y introduire des dispositions sur le service public territorial de l'autonomie. Les députés soulignent que cette PPL (proposition de loi) ne peut remplacer une véritable Loi autonomie, tandis que dans le secteur de l'autonomie, de nombreuses annonces restent en cours.

Christine Meyer

Le service public territorial de l'autonomie (SPTA) : le Conseil de la CNSA a adopté une « contribution » pour exprimer sa conception et ses attentes sur le SPTA.

La CNSA rappelle qu'un « Service public » doit permettre de garantir l'égalité sur le territoire, mais pour être au plus près des personnes, sa déclinaison est nécessairement territoriale (ce qui évidemment comporte de forts risques de différences de traitement) ; enfin la CNSA considère que ce service public territorial doit porter sur l'ensemble du champ de l'autonomie : le SPTA concerne les personnes ayant des difficultés - ou des besoins - d'autonomie en raison de leur âge et/ou d'un handicap. Le Conseil rappelle, comme l'avait préconisé Dominique Libault dans son rapport, que le SPTA comporte des blocs de mission et doit se déployer selon deux axes :

- 1) Le SPTA doit garantir aux personnes l'accès aux informations, la transparence des décisions, des traitements de qualité concernant les prestations, qu'il s'agisse par

exemple de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou de la PCH (prestation de compensation du handicap).

- 2) Néanmoins, le Conseil insiste sur la deuxième dimension : l'accompagnement des personnes et le déploiement d'initiatives dans les départements et les régions garantissant aux personnes que leurs droits sont effectifs. Inutile de donner droit à des services qui n'existent pas dans le département, de permettre la convivialité entre des personnes s'il n'y a pas de transports pour s'y rendre, etc.

Ce volet de l'accompagnement qui rend le droit utile et possible relève à la fois de la coordination des politiques publiques concernées et de la participation de tous les acteurs de l'autonomie dans les territoires.

Christine Meyer

Sondage - Contribution aux États généraux des maltraitances

Les États généraux des maltraitances, lancés par le Ministre des Solidarités M. Jean Christophe COMBE et la Ministre déléguée aux Personnes Handicapées Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, sont une vaste concertation citoyenne prévue du mois de mars à juillet 2023.

Rappel : Sylvain Denis, Président d'honneur de la FNAR, fait partie au titre de représentant du Haut Conseil de l'Age du comité de pilotage qui assiste le cabinet du ministre.

Vous êtes invités à répondre à l'enquête que vous trouverez en suivant le lien ci-dessous :

docs.google.com/forms/Sondage - Contribution aux États généraux des maltraitances.

CFR

Retraite

Réforme des retraites : bilan provisoire

Pour ne dire que l'essentiel du virage fondamental et en principe définitif que la réforme des retraites vient de prendre, le Conseil Constitutionnel, par sa décision du 14 avril, vient d'écarter les critiques tirées d'une « irrégularité » de la procédure utilisée pour l'adoption de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023. Par cette décision il a voulu assurer l'équilibre financier du système par répartition et en garantir la pérennité en tenant notamment compte de l'allongement de l'espérance de vie tant pour les agents du secteur public que pour les salariés du secteur privé.

Par ailleurs, le « référendum d'initiative partagée » (RIP), visant à limiter à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite n'a pas non plus passé l'écueil du Conseil Constitutionnel, pour des raisons également juridiques. Les chances de la 2ème version de RIP sur laquelle le Conseil se prononcera le 3 mai paraissent très limitées à moins que l'ampleur et le déroulement des manifestations attendues au 1er mai dépasse largement les prévisions actuelles.

Principales dispositions (« résumé » des 146 pages du document officiel...)

▪ **Âge de départ légal : il atteindra 64 ans en 2030** au terme d'une hausse progressive de 3 mois par an à partir du 1er septembre 2023 pour les salariés du

secteur privé et les agents du secteur public.

▪ **Durée de cotisation requise pour bénéficier du taux plein : elle restera de 43 ans**, à atteindre dès 2027 au lieu de 2035 actuellement.

▪ **Âge d'annulation de la décote : il restera de 67 ans**, donc inchangé.

▪ **« Petites pensions » : elles seront revalorisées** à 85 % du SMIC net (autour de 1200 euros), mais les retraités actuels ayant cotisé au moins 120 trimestres pourront bénéficier d'une revalorisation allant jusqu'à 100 euros, au prorata du nombre de trimestres cotisés.

▪ **Régimes spéciaux : ils seront « fermés » tout en respectant la « clause du grand père »**. À partir de septembre 2023 les nouveaux embauchés de la RATP, des entreprises électriques et gazières (IEG), du CESE, les clercs et employés de notaire seront affiliés au régime général. Ceux qui sont déjà dans un de ces régimes spéciaux pourront continuer de bénéficier du statut. Ils verront cependant leur âge de départ en retraite décalé de 2 ans.

▪ **Carrières longues : elles seront aménagées**. Le dispositif actuel réservé aux personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans sera élargi à celles ayant commencé avant 21 ans. Celles ayant commencé à travailler à 20 ans pourront partir à 63 ans et le minimum de cotisation sera de 43 ans au lieu de 44 ans

auparavant. Ces mesures devront cependant être détaillées par décret.

▪ **Surcote pour les femmes**

Il ne fallait pas que les mères de famille ayant cotisé autant de trimestres que nécessaire pour avoir une retraite à taux plein à 63 ans, doivent attendre une année supplémentaire pour partir à la retraite. Une surcote de 5 % sera versée à celles, du public et du privé, ayant obtenu au moins 1 trimestre de majoration au titre de la maternité, de l'adoption ou de l'éducation des enfants. Cette mesure est censée amortir la conséquence du report de l'âge acquis au titre de la maternité.

Le Conseil Constitutionnel a par ailleurs maintenu le bénéfice de la majoration de 4 trimestres de la durée d'assurance attribuée aux assurées sociales au titre de l'incidence de la maternité sur leur vie professionnelle.

▪ **Renforcer les droits associés au compte pénibilité** prévu pour les salariés exposés à certaines conditions de travail pénible comme le travail de nuit, au chaud, au froid ou dans le bruit. Ce compte pourra notamment être utilisé pour financer un congé de reconversion. La loi prévoit la création de fonds de prévention pour les salariés exposés à certaines des conditions de travaux pénibles. Elle fixe aussi à 60 ans l'âge de la retraite pour les personnes reconnues en incapacité permanente à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail.

▪ **Valorisation de l'engagement bénévole**

Dans un délai d'un an après la promulgation de la loi le gouvernement devra remettre au parlement un rapport étudiant les moyens de valoriser l'engagement bénévole dans les modalités de calcul de la pension de retraite.

Actions CFR

Avec, en particulier, le bénéfice de la « *feuille de route /programme des 100 jours* », nous rappellerons par courrier à Elisabeth Borne notre position intangible quant à la mise en œuvre d'un système universel mettant l'accent sur les sujets encore à régler dont :

- l'harmonisation des pensions de

réversion et des droits familiaux,

- l'emploi des seniors
- une plus grande clarté quant à l'acquisition de droits supplémentaires dans le dispositif « cumul emploi-retraite ».
- le recours sur le 1 % maladie : la procédure suit son cours dans l'attente du dépôt d'une QPC (question prioritaire de constitutionnalité).
- Nous analyserons ce copieux « *programme* » lors de notre réunion du 15 mai.

Réflexions

L'heure d'un point définitif des résultats de la réforme n'a pas encore sonné, mais le jugement du Conseil constitutionnel est passé. Jugement strictement juridique, mais on ne pouvait guère s'attendre qu'il fût différent, c'est exactement ce qui s'est passé. Il n'en reste pas moins certain que nombre de manifestants ont plutôt contesté le passage à 64 ans que son application à tous, quelle que soit l'espérance de vie dans la branche professionnelle dans laquelle ils travaillent. Peut-être. Mais en réalité le législateur a bien tenu compte de l'espérance de vie pour équilibrer notre système et garantir sa pérennité. De surcroît, plus grande est la portée politico-médiatique d'une décision du Conseil constitutionnel, plus strictement juridiques doivent en être les fondements.

Autre chose : peut-on dire « *climat et retraites, même combat ...* » ? Je crois un peu que oui, car pour les deux il faut de la croissance, on ne peut pas défendre notre régime tout en encourageant les jeunes à travailler moins et à avoir moins d'enfants. Comme pour un vélo qui tombe si le cycliste n'a pas suffisamment de force pour le propulser, la soutenabilité de notre système par répartition et celle de notre endettement public passent d'abord par la croissance économique. C'est elle qui alimente la croissance des revenus, les recettes fiscales, sociales et qui diminue quasi mécaniquement les besoins de financement du chômage et de la pauvreté.

Pierre Lange

EUROPE

Age Platform Europe

Le Conseil d'administration de printemps s'est réuni les 15 et 16 mars. Parmi les points à l'ordre du jour, signalons :

1- la présentation par l'évaluatrice externe du **rapport annuel d'évaluation du programme 2022** qui était centré cette année sur l'opinion des partenaires de AGE vis-à-vis de la qualité des partenariats et pouvait se fonder sur l'enquête approfondie menée sur la satisfaction des membres (*members' satisfaction survey*). Un rapport de 50 pages complété d'une synthèse de 11 pages et d'un résumé de 3 pages a été établi. Comme les années précédentes, cette évaluation a été associée à une analyse interne (*internal review - 10 pages*) effectuée par quatre membres et portant sur quatre domaines : la robustesse du réseau ; la capacité de mobilisation des membres ; le travail de plaidoyer (*advocacy work*) et l'impact à l'extérieur ; l'activité du secteur Projets (c'est-à-dire les Etudes). Nicole Legrain représentant dans AGE les Anciens de BP avait accepté de traiter de ce dernier domaine.

À noter une plus grande interaction cette année entre les deux types d'évaluation.

À propos de la participation jugée insuffisante des membres (48 sur 110) à l'enquête approfondie de satisfaction, l'évaluatrice a fait deux remarques intéressantes : on constate dans les mouvements européens que le 1/3 des membres restent silencieux (plus par manque de capacité de participation que par manque d'intérêt, car les questions européennes sont complexes et de prime abord abstraites) ; certains membres peuvent penser que le travail de plaidoyer n'est pas de leur mission renvoyant cette tâche aux Secrétariats des organisations : c'est l'articulation et la valeur ajoutée respective de ce travail entre les deux niveaux, européen et national, qui est ainsi questionnée.

En 2023, l'enquête sera remplacée par 25 entretiens qualitatifs en face à face avec les membres.

2- aboutissement en cours du « **Baromètre** » de AGE consacré aux questions des conditions de travail et de l'emploi des seniors (*age friendly workplaces*) : il s'agit d'un travail collectif entre les membres dont le thème varie tous les deux ans. Dix-neuf membres y ont participé. La validation de la version finale par pays est en cours en vue d'une version définitive en mai et d'une diffusion en septembre. Il importera que les conclusions et les bonnes pratiques soient disséminées auprès des entreprises. Ce thème fera l'objet de la Conférence annuelle de AGE le 7 juin avant l'AG (8 et 9 juin).

3- depuis le début de l'année, trois groupes de travail sur quatre, dits **Task Forces**, ont trouvé leur rythme de croisière :

-Environnements favorables aux âges (co-présidée par Bernard Bazot - ARAF) : trois axes prioritaires ont été choisis : numérisation et accès aux services ; mobilités ; accessibilité

-Emploi, Participation et Citoyenneté active (co-présidée par Claude Waret - UFR) : le travail a été centré sur le Baromètre précité

-Dignité et vieillissement en bonne santé (co-présidée par Michèle le Goff - CFR) : focus sur la Stratégie sur les soins de longue durée (LTC). En mai doit être publiée la liste des Coordonnateurs nationaux chargés du suivi de la stratégie dans chaque pays.

Des échanges d'expériences sont en cours sur les soins palliatifs et les questions de maltraitance (c'est un thème récurrent au niveau international). Rappelons que la Stratégie européenne sur le LTC ne vise pas seulement les seniors/personnes âgées.

À propos des soins palliatifs, à noter l'atelier du 14 mars au Comité Économique et Social Européen à propos de l'étude « *In Advance* » à laquelle AGE a participé depuis 2020 à l'issue duquel des recommandations ont été présentées : voir www.inadvanceproject.eu

D'autres études sont en cours dans le domaine de la santé : Shapes, Value Care, Marvow.2.0.

La dernière TF consacrée aux domaines importants des Revenus adéquats avec l'âge et l'inclusion sociale est à la peine car elle n'a pas encore trouvé de président ni de co-président. Pour le moment, le Secrétariat pilote ces domaines avec un petit groupe de membres dont Michel Riquier pour la France.

Des dossiers ont été traités durant le trimestre donnant lieu à des contributions sur l'impact de l'inflation en Europe sur les conditions de vie, pour le rapport relatif aux pensions (*Pension adequacy report 2024*), sur le rapport du « Groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale » (rapport publié le 7 février), sur la perspective d'une Directive pour un revenu minimum en Europe pour lutter contre la pauvreté et contribuer à l'emploi (rapport d'orientation de la CE du 28 septembre 2022 et approbation du PE 15 mars 2023).

En ce qui concerne le dit « Semestre Européen », le Secrétariat a précisé que depuis deux ans l'accent n'était plus mis sur le processus de réformes économiques et budgétaires dans les pays, mais sur les Plans de Reprise et Résilience post Covid (*Recovery and Resilience Plans*). Il y aura bien une publication

des rapports par pays, mais la consultation de la société civile en amont n'est plus prévue.

4- a été évoquée la **13^e session** de l'*Open Ended Working Group on Ageing (OEWG-A)* des Nations Unies qui se réunit à New York du 3 au 6 avril.

Rappelons que le but de cette instance, rattachée au « Bureau de la Haute Commissaire aux droits humains » est de renforcer la protection des droits humains au bénéfice de la population âgée avec en ligne de mire une possible Convention internationale.

Age a élaboré un document sur les arguments « pour » ou « contre » cette Convention.

La première session remonte à 2010. Une session se tient chaque année sur des thématiques spécifiques : en 2022 l'accent était mis d'une part sur « le droit au travail » et « les possibilités de saisine de la justice » et d'autre part sur « la contribution des personnes âgées au développement » et sur la « sécurité économique », deux thèmes repris en 2023 et complétés par deux nouveaux sujets : « le droit à la santé et l'accès aux soins » et « l'inclusion sociale ».

Le processus du OEWG-A a longtemps été animé par des pays d'Amérique latine outre quelques organisations internationales représentatives ; c'est un peu moins vrai aujourd'hui. Depuis plusieurs années, les pays de l'UE sont partagés sur l'opportunité d'une telle Convention : l'Allemagne, l'Autriche (depuis l'an dernier), le Portugal, la Slovaquie, Malte par ex sont plutôt pour.

La France (Ministère des affaires étrangères) a toujours exprimé une réserve tout en manifestant son intérêt pour la poursuite des échanges internationaux sur le vieillissement. Dans ce contexte, L'UE en tant que partie prenante possible à une future Convention, se tient à une position prudente. AGE a toujours affirmé l'intérêt d'une telle Convention.

Au cours de la session, un atelier a été organisé par Bagso, membre allemand, et Help Age Germany, également membre.

Un debriefing a été effectué par AGE le 18 avril dont on peut tirer la conclusion que le processus continue en recherchant des soutiens explicites plus nombreux. Une conférence est ainsi prévue par le gouvernement autrichien les 29 novembre-1er décembre.

5- Finances : la proposition d'augmentation des cotisations de 4 % l'an pour la période 2024-2028 qui avait fait l'objet de nombreux échanges depuis un an a été officiellement adoptée à la quasi-unanimité et sera présentée à l'AG de juin pour approbation. Il est précisé que cette augmentation automatique est susceptible d'être suspendue chaque année par le Conseil.

En ce qui concerne la clôture des comptes 2022, la situation est à l'équilibre. Mais il apparaît que le retour à la normale après la période Covid se traduira à partir de 2023 par des dépenses plus fortes que durant les deux exercices antérieurs et demandera un effort soutenu de co-financement, notamment par la recherche de financements extérieurs.

6- Mobilisation des membres en vue des élections européennes 2024.

Comme lors des élections précédentes, un Manifeste de AGE sera élaboré au second semestre.

Pour l'heure, AGE a proposé à ses membres intéressés de préparer des actions futures auprès des élus actuels au PE et des candidats futurs en pouvant disposer d'un budget de soutien sous réserve de présenter un dossier assez contraignant qui sera soumis au contrôle du Secrétariat et qui exigera des candidats 20 % de co-financement selon les principes de l'UE.

Cette opération dénommée « **Regranting** » (voir AFJ de janvier) doit être achevée sur l'exercice 2023. La date limite de dépôt des candidatures a été reportée au 14 mai (au lieu du 23 avril).

Lors de ce Conseil, une correction significative a été apportée au cadre initialement défini : après vérification lors du contrôle des comptes 2022, le co-financement par apports en travail volontaire des membres valorisé sur des bases forfaitaires a été écarté : un versement en argent doit être constaté. On ignore l'impact de cette modification sur le nombre de candidatures.

7- Élection d'une nouvelle vice-présidente en remplacement de Régine Matthijsen démissionnaire pour raisons de santé avant l'expiration de son mandat.

Elena Weber, actuelle Secrétaire de l'Exco, représentant l'Association « *European Ageing Network* » (EAN ex EDE) a été élue mais pour une période qui cessera en fin d'année en application des règles de non-cumul des périodes au sein de l'Exco quelles que soient les fonctions occupées (maximum 2 fois 3 ans).

En conclusion, signalons qu'en fin de Conseil un débat s'est engagé hors ordre du jour sur l'opportunité de traiter dans AGE entre les membres de la question de **l'isolement/solidité des personnes âgées** même si cette thématique n'entre pas dans le champ de compétence de l'UE.

Outre la France, plusieurs pays ont manifesté de l'intérêt pour une telle approche : Allemagne, Danemark, Portugal, Italie, Suède ; le Gouvernement suédois en charge de la présidence de l'UE ce semestre a décidé d'en faire le thème

d'une Conférence intergouvernementale à Stockholm le 21 avril à laquelle la France doit intervenir.

Coordination AGE France

La Coordination s'est réunie le 9 mars principalement pour préparer le Conseil de AGE précité, pour faire le point des participations dans les TFs et pour se positionner sur l'opération *Re-granting*.

Au cours de l'AG des 8 et 9 juin, la liste des représentants des membres doit être validée et l'élection pour la nouvelle présidence doit avoir lieu. Dans la continuité, un nouvel Exco devra être constitué pour le Conseil de l'automne.

Sur les 7 membres actuels de l'Exco, quatre vont partir : le président (Danemark), le vice-président (Espagne), le trésorier (France) et - comme on l'a vu- la Secrétaire (EAN) : tous ont épuisé 6 ans de mandat.

Pour la **représentation française**, le mandat de Bernard Bazot (ARAF) en qualité de titulaire arrive à son terme de 6 ans et celui de Claude Connan (Généralisations Mouvement) est - comme on le sait - vacant depuis son décès (Claude Waret assurant depuis la représentation comme suppléant).

La Coordination s'est mise d'accord pour faire valider en AG les candidatures suivantes :

1^{er} mandat : titulaire actuel Claude Waret (UFR) et suppléant Bernard Bazot (Air France)

2^e mandat : titulaire Colin Yeandel (Généralisations Mouvement) et suppléante Michèle le Goff (CFR)

Ainsi, un renouvellement mêlant changement et continuité serait assuré. Cette composition doit être officialisée pour le 20 mai au plus tard.

Quant à l'**Exco**, la Coordination présentera la candidature de Claude Waret soit comme vice-président soit comme trésorier (une vocation française chez AGE compte tenu de l'histoire et des facilités techniques de langue, la comptabilité étant tenue selon les règles belges).

Sur les TFs, on a noté une implication croissante des membres, sous réserve de la TF Revenu et inclusion (voir ci-dessus). Il est ici précisé que l'accès aux TFs n'est pas réservé aux représentants officiels des membres : toute personne intéressée, à condition d'avoir un mandat de son organisation, peut se joindre aux travaux et ainsi rejoindre la Coordination.

En ce qui concerne le **Regranting**, la Coordination a décidé de ne pas candidater et de faire son affaire des modalités de contact avec les partis et les candidats à venir.

Activité de communication de la Coordination : le n°31 de la **NL Age News France** pour le 1^{er} trimestre a été diffusée par Roger Barrot le 25 janvier ; le numéro suivant n°32 paraîtra fin avril.

Prochaine réunion : mardi 30 mai à 14h la CFR.
Jean Michel Hôte



© Pixabay

FNAR



Conseil National de la Refondation Fabrique du Bien vieillir Restitution en 3 images

Mardi 4 avril 2023 au ministère de la Santé - salle Laroque
en présentiel et distanciel

Zoom sur la méthode

Des pilotes reconnus sur leur thématique	Un départ de l'existant	Association des acteurs de terrain	A visée opérationnelle
- Luc Broussy et Florence Thibaudeau-Rainot sur l'adaptation de la société - Martine Gruère et Yann Lasnier sur le lien social et la citoyenneté - Myriam El Khomri et Dafna Mouchenik sur les métiers	- Reprise des 372 mesures des 18 rapports produits ces dernières années sur le grand âge et des constats majoritairement partagés - Valorisation des initiatives locales et bonnes pratiques existantes	- Des participants issus du territoire de l'atelier, et engagés dans le tissu local - Des personnes concernées qui parlent pour elles-mêmes : personnes âgées, aides à domicile, aidants, bénévoles, etc.	- Ajuster les propositions - Confronter aux réalités du quotidien - Lever les freins - Partager les expériences

Cartographie des territoires des ateliers

Seine-Maritime – Prévention – Adapter la ville

Ille-et-Vilaine – Citoyenneté – Isolement et maltraitance

Mayenne – Métiers – Formation et parcours

Loiret – Prévention – Adapter le logement

Lot-et-Garonne – Prévention – Adapter les comportements

Nord – Métiers – Aides à domicile

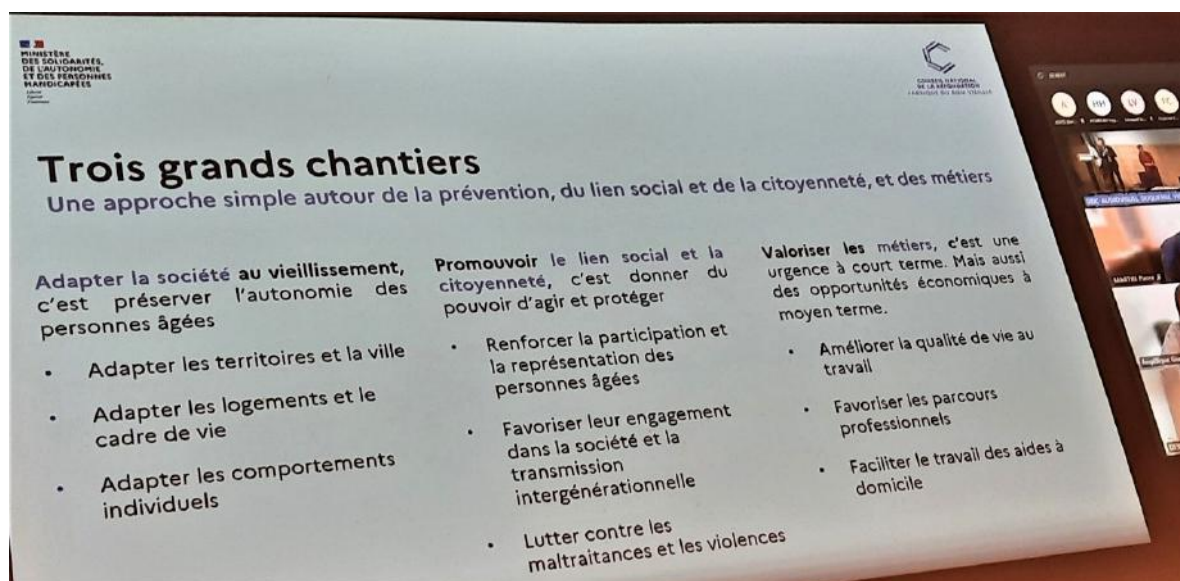
Paris – Handicap

Marne – Citoyenneté – Participation et représentation

Haute-Savoie – Métiers – QVT

Martinique – Outre-mer

Bouches-du-Rhône – Citoyenneté – Engagement et intergénérationnel



A... COMME ASSOCIATIONS

ARIT - La traditionnelle AG de l'ARIT s'est déroulée le samedi 25 mars à Pontdorly sous la houlette de son président -Jean-Pierre Simon- et de son Bureau.

Après les différents rapports statutaires et les votes, les responsables régionaux et nationaux ont présenté leurs activités et les voyages prévus. Au programme convivialité, bonne humeur et plaisir de passer un bon moment ensemble Puis retour en images sur le séjour mémorable à Gréoux les Bains en octobre 2022. Ensuite les invités ont pu présenter leurs activités : Pierre Girault, Secrétaire Général de l'ARAF, a commenté l'actualité de la Société Air France et de la mutuelle. Olivier Kudlikowski a présenté les activités de l'Association Aviation Sans Frontière. J. Serrat a présenté l'actualité du CRPN (Caisse de retraite spécifique). P. Conti a évoqué les diverses activités de la FNAR et l'actualité de la loi retraite.



Comme il est de tradition, l'AG a été suivie d'un déjeuner avec au dessert un gâteau de nougatine en forme de biplan pour célébrer dignement les 40 ans de l'ARIT. Et pour terminer la journée, le traditionnel tirage au sort qui a permis de récompenser les heureux gagnants de différents présents.

Pierre Conti

Au fil des Jours

SPELC – L'AG a eu lieu les 5 et 6 avril à Issy les Moulineaux au groupe scolaire La Salle Saint-Nicolas en présence de 180 enseignants, chefs d'établissement du premier et du second degrés, salariés des établissements, retraités de la profession sous la conduite de la Présidente, Régine Mahé et du Bureau fédéral. Après la partie statutaire qui a permis aux responsables de rendre compte de leur action et à des syndicats adhérents d'exprimer leur point de vue et d'apporter des suggestions, les responsables des différents secteurs sont intervenus, les participants se sont retrouvés pour analyser le résultat des élections professionnelles de décembre 2022, puis des carrefours ont eu lieu permettant d'échanger sur le vécu des multiples catégories de personnels. Au cours de la première journée, l'ensemble des personnes présentes ont apprécié l'intervention en vidéo de Pierre CONTI, Président de la FNAR, qui ne pouvait être présent ; le lendemain, des retraités ont été satisfaits de pouvoir rencontrer Sylvain DENIS qui les a entretenus de ses divers engagements et de sujets concernant les aînés. Les déjeuners pris dans le self de l'établissement ont été l'occasion de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et détendue !



C. Merckling

■ ACS Seniors 40 ans



PROGRAMME DU 6 AVRIL 2023

9 h 00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS A BORD	
9 h 30	INTRODUCTION DU PRÉSIDENT	J.C. Claudel
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
	+ Q/R	
10 h 30	Président de la CFR	P. Erbs
10 h 40	Président de la FNAR	P. Conti
10 h 50	PAUSE (et quelques refrains parisiens)	
11 h 20	L'ACS - FAITS MARQUANTS	Jean-Claude Claudel
11 h 40	LES LIEUX INSOLITES DE PARIS	F. Renard
12 h 00	NOS ADHÉRENTS ONT DES PASSIONS	F. Renard
	- L'obélisque de la Concorde	M.F. Lefevre
	- Expériences poétiques	N. Schellhorn
12 h 20	Le Mot du PRÉSIDENT D'HONNEUR	R. Le Masne
12 h 30	APÉRITIF (sur la Terrasse si le temps le permet) et ambiance musicale	
13 h 00	Départ de la croisière	River Palace
13 h 10	DÉJEUNER FLUVIAL	
15 h 30	Fin de la croisière retour à quai	River Palace
15 h 30	Conclusion du Président	J.C. Claudel
16 h 00	FIN DE LA JOURNÉE	

L'Association des Adhérents au Contrat de Solidarité Cii-Honeywell Bull (**ACS**) a été fondée le 11 mars 1983 suite à la mise en place de ce type de contrat par le gouvernement à partir du 1er juillet 1982. Au cours de ces quarante années, l'ACS aura connu 3 présidents et 2 changements de nom.

La célébration de ce 40ème anniversaire est organisée principalement sur deux événements à dimension nationale : le **Forum** annuel et le **Voyage du Cœur**, huit depuis l'année 2008.

Ainsi le Forum des 40 ans s'est déroulé le 6 avril dernier sur le **River Palace** avec un programme varié mêlant A.G. statutaire, histoire de l'association avec les contributions des présidents de la **CFR** et de la **FNAR**, animations vidéos originales, et repas au cours de notre navigation sur la Seine (façon d'anticiper l'ouverture des J.O. de 2024... ?).

Au fil des Jours

Une belle journée de partage convivial, de souvenir et d'hommage à tous ceux qui ont contribué à cette belle histoire. De la joie, du plaisir, voire du bonheur pour ces 135 participants, mais aussi le regret pour l'absence de collègues et amis retenus par d'autres obligations. À cette occasion nous témoignons notre reconnaissance et nos amicales pen-



sées aux présidents qui nous ont accompagnés à la suite du regretté André Gallard : Sylvain Denis, Roger Barrot, Philippe Serre, Pierre Conti pour la FNAR. Enfin je remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation et au succès de cette journée.

J.C. Claudel

▪ **NCR** - C'est le Jeudi 20 Avril 2023 que s'est déroulée notre Assemblée Générale, « chez Françoise » le restaurant parisien bien connu de certains ! 33 personnes étaient présentes, contentes de se retrouver après cette longue période de projets contrariés. Trois provinciaux nous suivaient à distance par visioconférence.



Après le café d'accueil, notre Président, Michel Martin, nous a exposé son rapport moral, puis le Secrétaire, Michel Jourdain, le rapport d'activité de l'Amicale NCR en 2022, avant de laisser la place à notre Trésorière, Yvette Hervé-Bosquart pour le rapport financier. Ces deux rapports ont été votés à l'unanimité.

Pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration, Colette Chabrol, Yvette Hervé-Bosquart et Michel Martin ont été réélus ainsi qu'une candidature nouvelle : Ghislaine Butin. Gérard Lichtenberg ne se représentait pas.

Ont suivi les présentations de :

- Madame Sandrine Welsch (DRH de NCR), qui a évoqué le futur de NCR, scindée en deux entités indépendantes.
- Pierre Conti (Président de la FNAR) qui nous a parlé des actions de la FNAR.
- Jean Claude Claudel (Président d'ACS Seniors (Bull) à propos de notre partenariat.
- Grégory Sabatier (directeur régional Mutua-lia) qui nous a informé que de nouvelles prestations pour le 'Grand Age' étaient en cours de réflexion.



L'Assemblée Générale s'est poursuivie par un déjeuner au cours duquel nous avons pu échanger sur l'actualité ou ... sur nos souvenirs.

En attendant de se rencontrer de nouveau.... **Portez-vous bien, l'Amicale s'en portera mieux !**

Michel Jourdain



PARTENARIATS

NOUVEAU PRODUIT

PRÉSENCE VERTE met à profit ses 35 ans d'expérience et d'expertise de la téléassistance ainsi que les nouvelles technologies en lançant **Léa**, son **application mobile sur smartphone**.

Ce nouveau produit, qui ne nécessite aucune installation, représente un progrès notable, car la personne qui a chargé cette application sur son téléphone peut vaquer à toutes ses occupations, activités et loisirs en toute sécurité. En cas de nécessité, il lui suffit d'appuyer sur le bouton « alerte ».

Voir lea.presenceverte.fr/

(Cf. sur notre site internet onglet Avantages-adhérents BES-02)

RAPPEL

Nos partenaires, soucieux de faire bénéficier les adhérents des associations membres de la FNAR des meilleures conditions pour les ponts de mai et les vacances d'été, proposent des tarifs spéciaux très attractifs représentant des réductions supérieures à celles qui sont pratiquées en temps normal. N'hésitez donc pas à en profiter !

F. MOREUX, Responsable des Partenariats à la FNAR
partenariat@fnar.info

Souvenons-nous !

Daniel LEPOINT



La FNAR a été informée récemment de la disparition brutale de M. Daniel LEPOINT, président de la FDARE, Fédération Départementale des Associations de Retraités de l'EURE, à l'âge de 89 ans. La FNAR présente à son épouse et à sa famille ses condoléances très sincères pour ce deuil si soudain et si inattendu. La FNAR est également aux côtés de la FDARE qui perd à cette occasion un Président unanimement reconnu et respecté dans sa communauté et dans le département de l'Eure via les Clubs. Tous les dirigeants et les bénévoles de la FNAR qui ont eu si souvent l'occasion de le rencontrer avec son épouse lors d'AG ou de Congrès lui reconnaissent des qualités humaines hors normes et une personnalité qui ne laissait personne indifférent.

Depuis 20 ans Monsieur Lepoint présidait avec force à la FDARE, qui a toujours été une Association fidèle aux engagements et aux valeurs de la FNAR. Son franc-parler légendaire reflétait son caractère entier et déterminé dans la défense des intérêts de celles et ceux qui lui avaient confié son mandat depuis de longues années. Il était aussi engagé auprès de la FNAR, en exerçant un mandat de CDCA de l'Eure, puis de Délégué Régional Haute Normandie.

Au fil des Jours

Ce bourguignon de naissance, né au Creusot en décembre 1934, après avoir accompli un long service militaire en Algérie, avait fait carrière dans la banque en Normandie jusqu'à sa retraite.

Ses obsèques ont été célébrées jeudi 27 avril dans l'Église Saint Pierre de Bois Arnault, où il résidait. Témoins de ses années de jeunesse au soleil d'Afrique, son cercueil était naturellement recouvert du drapeau tricolore, surmonté de ses médailles et pas moins de onze portedrapeaux des anciens combattants l'entouraient fraternellement en ce moment solennel.

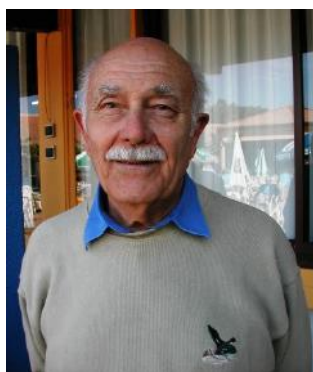
Une assistance nombreuse entourait la famille, car outre ses activités en faveur des retraités que nous connaissions, M. Lepoint s'était aussi entièrement dévoué pour sa commune, où il fut adjoint au maire de nombreuses années et président du comité des fêtes pendant 25 ans ! Mme le Maire est venue témoigner de la gratitude de ses concitoyens pour cet homme.

Mais M. Lepoint était aussi un grand mélomane et avait de nombreux amis musiciens qui lui étaient très fidèles pour l'animation de ses AG ou de soirées musicales spéciales. Le trésorier de la Fdare est venu témoigner à son tour de son implication régulière pour faire profiter le plus de personnes de ces sorties et spectacles musicaux.

Le sort a voulu que, le 21 avril dernier M. Lepoint, après avoir déjeuné avec ses amis musiciens, a eu un malaise fatal en se rendant à la salle toute proche où il avait lui-même organisé un spectacle musical pour ses amis normands. Les musiciens très émus, ont tout de même assuré une partie du spectacle en sa mémoire « Salut l'artiste !! »

Pierre Conti

Paul Maloisel



La FNAR a été informée du décès de Paul Maloisel, Président de l'ADRECAC, à l'âge de 96 ans le 23 avril. Ses obsèques seront célébrées le vendredi 5 mai à 10 heures à l'église Notre Dame de l'Assomption de Taverny. La famille ne souhaite ni fleurs ni couronnes, mais propose qu'un don soit fait aux Apprentis d'Auteuil : www.apprentis.auteuil.org

« J'ai bien connu Paul Maloisel, entre autres lors de ma présence aux AG de l'ADRECAC (les anciens de Chausson pour les non-initiés), mais pas seulement ; j'ai toujours écouté ses interventions avec beaucoup de respect à son égard.

Paul était une personne très distinguée, son implication dans le domaine social était appréciée de tous. Paul était un promoteur de la démocratie sociale à laquelle il était très attaché. Il avait aussi des qualités de bâtisseur et savait, par ses idées, mettre le progrès au service des autres. Ad vitam aeternam. »

Roger Barrot

Sylvain Denis précise : « Paul Maloisel a participé à la Création de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) en 2005 et a été membre du Conseil. C'était un pilier de la FNAR des années 2000. »

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 7 JUIN 2023**